



PV CC Coppet 1/2017

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2017

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Approbation du Procès-verbal du 19 décembre 2016 ;
3. Communications du Bureau du Conseil communal ;
4. Communications de la Municipalité ;
5. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
6. Préavis N° **15/2016-2017** relatif à la demande de CHF 1'650'000.00 pour financer la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex (1ère étape).
7. Préavis N° **17/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 255'000.00 pour la réfection du chemin piétonnier entre le quartier des Perrières et la gare CFF.
8. Préavis N° **18/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 61'500.00 pour l'installation d'une nouvelle patinoire dans le parc du Château.
9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
10. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents : 47
Excusés : 7
Absents : 1

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 24 voix.



2. Approbation du Procès-verbal du 19 décembre 2016

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 19 décembre 2016 est approuvé à la majorité avec 0 non et 7 abstentions.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président demande aux Présidents des commissions de bien vouloir lui communiquer les dates des séances de travail des préavis.

Il annonce la démission de Mme Sabrina Paratore, municipale et informe que pour la remplacer une votation est prévue le 19 mars 2017.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit :

La démission de Mme S. Paratore sera effective le 28 février 2017. Elle remplacera Mme Claire Simon en tant que secrétaire à la commune.

M. G. Warnery et M. J. Henneberger présenteront le projet de la RC1.

M. J.-C. Trotti :

La déconstruction de la STEP se terminera dans le courant du mois d'avril pour avoir une belle plage cet été.

Swisscom va moderniser son réseau entre le mois d'avril et la fin de l'année.

Mme S. Paratore :

Le collège des Rojalets fête ses 25 ans. Le 6 mai au matin, il y aura des portes ouvertes.

La brochure Easyvote établie par le parlement des jeunes sera distribuée aux jeunes arrivant à la majorité.

Mme I. Naville :

Un journaliste du journal de Coppet a démissionné, un remplaçant est recherché.

L'Usine à Gaz se déplace dans les caves du château de Coppet les 17 et 18 février prochain.

M. P. Basabe :

- Sécurité routière : une lettre a été envoyée aux TPN afin que les chauffeurs de bus soient sensibilisés à la sécurité routière. Un dépliant concernant la sécurité des vélos a été distribué dans les écoles et des radars pédagogiques ont été installés.
- Le règlement d'utilisation de la salle communale a été révisé. Après minuit durant la semaine et une heure du matin durant le week-end, il faudra demander une autorisation de police et engager une société de surveillance.
- Un nouveau dossier de la nouvelle piscine-patinoire a été déposé. Quelques changements ont été effectués. Après une étude du dossier par la commune, une nouvelle mise à l'enquête sera effectuée.

M. G. Produit :

Préavis déposés pour la prochaine séance du 13 mars 2017 :

- demande de crédit pour les travaux de transformation de la maison de ville.
- demande de crédit pour la rénovation du parking du Chaucey.
- demande de crédit pour le câblage du collège du Greny.

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Pas de séance depuis le dernier Conseil.



6. Préavis N° 15/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 1'650'000.00 pour financer la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex (1^{ère} étape).

M. G. Warnery et M. J. Henneberger présentent le projet.

Les communes de Tannay et Founex ont accepté le projet et la commune de Mies a retardé le vote.

La présentation vous a été jointe au présent Préavis.

Le président ouvre la discussion sur cette présentation.

M. A. Maillard demande si une signalisation sera installée aux niveaux des passages piétons et si la priorité sera aux véhicules. Il demande aussi comment se passera la cohabitation entre les vélos et les piétons.

M. G. Warnery informe que des flèches bleues seront mises aux extrémités des îlots, qu'il est interdit de poser des lignes jaunes sur les routes de plus de 50 km/h. La partie piétons, ainsi que la partie vélos ont toutes les deux 1,5m de largeur.

M. J. Henneger explique que le BPA a étudié la possibilité d'inverser les parties piétons et vélos, mais ont conclu que la sécurité n'était pas bonne.

M. G. De Rahm s'interroge sur la possibilité d'installer des miroirs aux sorties des entrées privées.

M. G. Warnery répond que les miroirs seraient nombreux et coûteux. La solution d'une bande rouge devant les entrées des propriétés pour attirer l'attention des cyclistes a été retenue. La solution des feux clignotants n'est pas convaincante.

M. G. Produit précise que les miroirs sont au frais du propriétaire sur les parties privées.

M. M. Paquet souhaite savoir si la consommation de l'éclairage sera plus ou moins forte avec les nouveaux éclairages.

M. J. Henneberger indique qu'il y aura plus de lampadaires et que les ampoules seront moins fortes. Cependant, la consommation générale sera moins forte. Les mâts seront plus bas afin d'éclairer les vélos et les piétons.

Mme M. Juillard demande qui entretiendra la bande herbeuse.

M. G. Warnery répond que c'est le canton qui l'entretiendra.

M. F. Keller redoute un problème de fluidité du trafic.

M. G. Warnery assure qu'il n'y aura pas de fluidité du trafic car la vitesse reste à 80km/h. elle se régulera automatiquement selon la circulation.

M. J-P. Blanchoud craint que la reclassification de la RC1 ne tiennent pas compte des bouchons sur l'autoroute.

M. G. Warnery explique que l'autoroute est du domaine de la confédération et la RC1 du domaine cantonal. L'environnement a changé et il y a plus de constructions. La RC1 reste une route principale, mais change de fonction, car la longueur des trajets est plus courte sur la RC1, pour effectuer des parcours longs les automobilistes prennent l'autoroute.

M. J.-P. Blanchoud s'interroge sur la nécessité de rétrécir la RC1, alors que lorsque l'autoroute est saturée les voitures restent sur la RC1.

M. G. Warnery explique qu'il doit suivre les règles du conseil d'Etat.



M. G. Produit informe que la RC1, l'autoroute et le train doivent évoluer ensemble. Les projets prennent du temps. La mentalité change chez les jeunes qui ont plus d'offres dans les transports publics. Il y aura moins de trafic sur les routes et plus sur les rails. Ce projet est satisfaisant pour les comptes communaux.

M. R. Camponovo regrette que la chaussée ne soit plus séparée de la zone piétonne et vélos par la hauteur actuelle. Il se demande s'il est nécessaire de compléter l'éclairage entre les 17 franchissements. Il déplore qu'à Mies, au ch. des Huttins, il existe une présélection qui sera maintenue, alors qu'ailleurs il n'est prévu aucune présélection.

M. G. Warnery indique que la hauteur actuelle est de 13 cm et sera de 6 cm dans le projet, cependant il y aura une bande herbeuse. Il est préférable de compléter l'éclairage entre les franchissements, sinon les piétons et les vélos seraient dans le noir. L'éclairage doit être constant sur la route, les vélos et les piétons. Les présélections prennent énormément de terrain et certains endroits n'ont pas la place. Il y a 11'000 véhicules par jour sur la RC1 et 400 mouvements sur les logements.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Mobilité, Mme C. Manoury lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. V. Moret lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. R. Ferro s'inquiète de l'uniformisation de l'éclairage qui enlèvera la sécurité sur les passages piétons et demande d'où vient la largeur à disposition à Mies.

M. J. Henneberger répond que sur les passages à piétons, il y aura deux candélabres pour qu'ils soient plus éclairés. A Mies, les espaces à côté des trottoirs sont possibles, car il n'y a pas de murs.

M. G. Cherbuin demande combien d'accidents ont eu lieu sur la RC1 et combien à Coppet même.

M. G. Produit explique qu'il n'a pas de chiffres, mais qu'il n'y a pas eu énormément d'accidents, quelques-uns vers l'église St-Robert qui sont peu grave et dû à la vitesse.

Mme F. Jansens s'inquiète des places sur le trottoir qu'utilisent les visiteurs de la place des Rocailles.

M. G. Produit informe que cet endroit n'entre pas dans ce projet, car il commence plus côté Founex. Il indique qu'il y a coordination entre de canton de Vaud et de Genève. Les 80km/h sont défendus et des aménagements pour limiter la vitesse seront construits.

M. R. Camponovo demande l'autorisation de présenter diverses photos de situations sur la RC1 direction Genève.

M. Y. Riesen accepte, mais précise que le préavis est définitif et doit être accepté ou refusé.

M. M. Gada demande s'il est possible de coupler le contournement du Bourg avec la RC1 et demande pourquoi le préavis demande la totalité du coût alors que CHF 350'000.- de subventions sont versées.

M. G. Produit indique que les préavis sont toujours avec le montant complet. Les subsides viendront en déduction par la suite. Dans ce cas, il y a plusieurs subventions. Le demi contournement est lié au développement du quartier de la gare. L'un n'empêche pas l'autre, mais le demi contournement ne sera pas subventionné.

M. G. Cherbuin souligne que le canton devrait payer le revêtement phono absorbant.

M. G. Produit explique que 17'000 m2 d'espaces publics sont concerné par ce projet.

M. E. Charlot Valdieu se demande s'il n'est pas possible d'avoir une meilleure coordination entre les divers chantiers, car les travaux CFF, RC1 et autoroutiers se font en même temps.

M. G. Produit répond qu'il a des rencontres avec les autorités Genevoises. Durant les travaux de Versoix des déviations seront prévues pour limiter les nuisances en Terre Sainte.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 37

Non : 5

Abst. : 4

Le préavis No 15/2016-2017 est accepté à la majorité.

7. Préavis N° 17/2016-2017 relatif à la demande de CHF 255'000.00 pour la réfection du chemin piétonnier entre le quartier des Perrières et la gare CFF.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Mobilité, M. P. Olsson, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. A. Alliste demande si les bornes existantes seront remplacées.

M. J.-C. Trotti explique que le projet a été étudié avec les nouvelles normes, ce qui impose une uniformité et des lumières adaptées pour la forêt. Elles devront donc être changées.

M. E. Charlot Valdieu constate qu'une partie du projet se trouve sur le terrain des CFF. Ceux-ci doivent donc participer à ce projet.

M. J.-C. Trotti informe que les CFF ne participeront pas aux frais.

M. F. Keller s'étonne que la commission des finances n'ait pas rapporté.

M. Y. Riesen signale que la commission ne rapporte obligatoirement qu'à partir de CHF 500'000.00.

M. J.-P. Blanchoud souhaite savoir si le tronçon gare direction Tannay est prévu.

M. J.-C. Trotti indique que ce n'est pas les mêmes travaux ni le même contexte.

M. V. Moret note que lors des discussions entre la commission des finances et le syndic, les bornes existantes ne devaient pas être changées. Il désire savoir combien coûte une borne.

M. G. Produit n'a pas le souvenir d'avoir parlé de cela. Les bornes lumineuses coûtent CHF 660.00/pièce.

M. G. Meylan aimerait savoir si des poubelles sont prévues sur le chemin.

M. J.-C. Trotti répond positivement.

M. S. Lager Sequin souhaiterait que la rénovation du chemin puisse aller jusqu'à l'école du Chaucey.

M. J.-C. Trotti répond que cela n'est pas prévu.

M. M. Gada propose un amendement pour augmenter le préavis de CHF 50'000.00 afin de groudronner la partie gare-ch. du Gd-Pré.

M. G. Produit affirme que la rénovation de ce chemin n'est pas prévue pour le moment, car il est moins endommagé. La commune doit suivre le plan d'investissement.

M. M. Gada ajoute que le chemin gare-Perrières mesure 240m et le chemin gare-ch. des Gd-Prés mesure 160m. ce chemin a juste besoin d'être goudronné.

M. J.-C. Trotti informe que pour ce préavis a été examiné par le canton. S'il y a un projet ch. gare-Gd-Pré doit aussi être examiné par le canton.

M. G. Produit informe qu'ajouter CHF 50'000.00 ne suffira pas, car l'éclairage coûte déjà CHF 30'000.00.

Mme L. Bory recommande que le conseil ne se prononce pas sur un projet vague, il doit être étudié par la municipalité.

Mme A. Cherbuin propose à M. M. Gada de déposer une motion.

M. M. Gada explique que les deux parties de Coppet doivent être traitées de la même manière et accepte de déposer une motion.

Mme S. Lagger Sequin désire aussi déposer une motion.

M. A. Maillard demande que la commune relance les CFF pour payer leur part du projet.

M. V. Moret désire que les bornes existantes ne soient pas changées, car elles fonctionnent très bien.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40

Non : 1

Abst. : 5

Le préavis No 17/2016-2017 est accepté à la majorité.

8. Préavis N° 18/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 61'500.00 pour l'installation d'une nouvelle patinoire dans le parc du château.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, Mme M. Oberli-Blanchoud, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. Y. Riesen annonce que le préavis a été amendé à CHF 54'000.00 avec l'accord de la municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme S. Baltzer demande si ce préavis a une incidence sur le projet piscine-patinoire et désire savoir s'il est possible de différencier les heures d'ouverture entre les hockeyeurs et les débutants.

M. G. Produit affirme que cette patinoire n'a aucune incidence sur le projet de la piscine-patinoire.

M. J.-C. Trotti informe qu'il y a eu une nette augmentation de la fréquentation de la patinoire cet hiver. Selon le planning, les différents types de patinage ont été séparés.

Mme J. Noverraz indique que le mercredi après-midi la patinoire est réservée dès 16.00 aux hockeyeurs, alors qu'il y a des anniversaires. Les enfants ne peuvent donc plus patiner.

M. J.-C. Trotti mentionne que c'est la municipalité qui décide des horaires et va donc les vérifier.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.



Oui : 45

Non : 1

Abst. : 0

Le préavis No 18/2016-2017 amendé est accepté à la majorité.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 46

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Mme C. Manoury informe que les élèves qui mangent au restaurant scolaire Necker mangent avec leurs téléphones portables à la main et demande qu'une rencontre entre les enseignants et la municipalité soit organisée.

Mme S. Paratore répond que ce n'est pas du ressort de la municipalité, mais de l'ASCOT. Un surveillant travaille de 11.30 à 13.30. Son rôle est d'observer le comportement des élèves et de rapporter au Codir de l'ASCOT en cas de problèmes. Ce problème a déjà été discuté.

M. G. Produit félicite Mme S. Paratore qui a siégé 13 ans au conseil communal et 6 ans à la municipalité. Elle a travaillé au dicastère des affaires sociales et de la jeunesse et a siégé aux diverses associations intercommunales.

Mme S. Paratore est fière d'avoir représenté la commune et remercie ces amis et ses enfants. Le travail a été très enrichissant et lui a donné beaucoup de satisfactions. Elle a apprécié le respect mutuel qui règne entre collègues.

La séance est levée à 23h00.

La prochaine séance est prévue le lundi 13 mars 2017 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin

